



# LE TRAVAIL

VOL. XXVI — No 8

Montréal, 2 mars 1951

## La Politique dans les Décrets ?

### "Patrons et Ouvriers" du R.P. Bouvier, s.j.

Un livre qui fera les délices des employeurs

La Section des Relations industrielles de l'Université de Montréal vient de lancer dans le public un volume dont on peut prévoir immédiatement qu'il ne sera pas très bien reçu dans le monde du travail, qu'il sera mieux apprécié par le patronat, et deviendra un livre de chevet pour la police provinciale. Son titre: "PATRONS ET OUVRIERS". Son auteur: le R. P. Emile Bouvier, Jésuite, directeur de la Section des Relations industrielles de l'Université de Montréal.

Il ne s'agit pas ici de critiquer le prêtre ou le membre de la Société de Jésus, mais l'auteur de "Patrons et ouvriers". Le volume est dédié "aux ouvriers et aux patrons qui recherchent une véritable collaboration entre le capital et le travail".

Pourquoi alors malmenier le syndicalisme ouvrier, insinuer qu'il conduit presque fatalement au communisme, et se pencher avec une sympathie naïve sur les lourdes responsabilités du patronat? Rien ne s'oppose, certes, à la défense du patronat par le R. P. Bouvier, mais il vaudrait mieux en prévenir le lecteur par un titre approprié et une prise de position sans équivoque.

En traitant de communisme et de syndicats ouvriers, l'auteur est déprimant pour ceux qui croient encore que le syndicalisme ouvrier peut survivre à la propagande communiste. Et il ajoute plus loin:

"Ici même, dans notre pays, il faut protéger nos syndicats contre les infiltrations communistes habiles qui étreignent le mouvement ouvrier chrétien et catholique".

Dites-moi maintenant si une déclaration comme celle qui vient d'être citée mine la réputation du syndicalisme catholique ou le fait voir sous son véritable jour! Au Canada, non seulement les syndicats catholiques veillent au grain, mais même le Congrès des Métiers et du Travail du Canada et le Congrès canadien du Travail ont, depuis deux ou trois ans, lutté avec succès contre l'infiltration communiste dans leurs centrales et leurs unions affiliées. Pourquoi alors ignorer la réalité et noircir à plaisir le syndicalisme ouvrier canadien en insinuant que même le syndicalisme catholique est dangereux? Voici maintenant une vue à vol d'oiseau du monde ouvrier par le directeur de la Section des Relations industrielles de l'Université de Montréal:

"Un grand nombre de patrons se plaignent de ce qu'un ouvrier demande \$2.00 de l'heure et flâne au travail. Il n'y a plus de vigueur à la tâche, on freine à l'usine, on ralentit la production. Le vol, les pertes, le gaspillage du temps échappent à la conscience de certains travailleurs (...)

Lisons encore un autre paragraphe de l'auteur: "Les plus vieux parmi nous s'étonnent, avec raison, du changement presque complet qui, depuis vingt ans, s'est effectué chez certains ouvriers. Autrefois, ils avaient de l'ardeur, de la vitesse, de la précision au travail. Aujourd'hui, ils fraudent, ils flânent, ils lambinent, ils tuent le temps".

Avec la même sympathie compréhensive, le R. P. Bouvier ajoute sans perdre haleine: "Pour combler les vides de sa vie quotidienne, l'ouvrier se laisse aller à un esprit de libertinage regrettable; tavernes, grills, boissons, maisons mal famées où s'enlise une jeunesse ouvrière qui, après l'abrutissement d'une journée de travail, cherche des consolations charnelles dans ces trous infects et ces tripots de boissons. Le ressort moral qui aide l'ouvrier à gagner son pain à la sueur de son front, à force de tensions, finit par céder et nous assistons à une épidémie de vols, d'assassinats, de cambriolages qui effraient les parents d'aujourd'hui".

On se demande pourquoi l'auteur n'a pas ajouté, pour glisser une ombre au tableau, que les syndicats émettent les licences de bière, administrent la régie des liqueurs, contrôlent la prostitution et sont protégés par la police provinciale. Changeons de chapitre et lisons quelques paragraphes dans celui que l'auteur a intitulé: "Les patrons dans l'action sociale". Le R. P. Bouvier leur dit leur fait, dans un paragraphe bien senti: c'est le cri du coeur. Les patrons, nous apprend-il, "grâce à leur esprit d'initiative, n'hésitent pas à assumer les risques, les responsabilités de la production. Par ailleurs, un grand nombre d'entre eux oublient que le choix de Dieu s'est fixé sur eux pour remplir ce rôle; ils croient que leur influence, leur puissance, leur succès ne dépendent que d'eux-mêmes. Combien différent pourtant est le plan de Dieu. En effet, pourquoi parmi des millions d'ouvriers, si peu deviennent-

Gérard PICARD.

(Suite à la page 2).

On avait cru jusqu'ici que l'électoralisme et la partisanerie respecteraient du moins le domaine des conventions collectives. Ces conventions représentent le pain des ouvriers et de leurs familles; on croyait que l'effronterie des politiciens n'oserait jamais y mêler ses calculs et sa mesquinerie. Malheureusement, nous avons aujourd'hui la preuve du contraire. Le décret du Bois ouvré vient d'être aboli par la politiciannerie, contre toute justice et toute raison.

#### Histoire

Ce décret existait déjà depuis quelque temps, du commun accord des employeurs et des employés, quand, en 1949, le gouvernement décida soudain de l'amender sans même consulter les parties. L'amendement exemptait des obligations stipulées au décret toutes les entreprises qui emploient dix salariés et moins.

Pour une fois, employeurs et employés de Québec se trouvèrent d'accord pour protester et pour exprimer leur mécontentement. Tous deux en effet se trouvaient lésés par cet amendement dictatorial. Car il ouvrait la porte aux pires abus en permettant aux contracteurs d'aller faire exécuter leur travail en dehors de la ville, dans de petites boutiques qui paient des salaires de famine, ce qui leur permet d'exercer ainsi une concurrence très déloyale.

#### Mort

Le décret expira donc en mai 1950 mais dès le mois de juillet, les deux parties se trouvaient d'accord pour présenter une requête conjointe destinée à mettre en vigueur un nouveau décret dans l'industrie du Bois ouvré.

La Gazette officielle en publia

l'avis le 9 septembre et aucune plainte ne fut portée ni aucune objection soulevée dans le mois qui suivit. Patrons et ouvriers étaient donc confiants que le décret serait sanctionné. Ils ne voyaient aucun obstacle sérieux susceptible d'en empêcher l'application.

Mais on avait oublié une chose: la partisanerie politique et les considérations électorales. Pour la première fois, ces forces allaient jouer dans le domaine des conventions et malgré l'apparente absence d'objections sérieuses, des ministres et des députés entreprirent un travail sournois de coulisses pour bloquer le décret.

La raison en était simple et le but très clair: favoriser des organisateurs d'élections, en leur permettant de payer des salaires de famine aux ouvriers à leur emploi. Un ministre en particulier s'objecta, un ministre dont le nom est justement devenu synonyme d'organisation électorale.

Alertés, les syndicats apprirent au ministère du Travail qu'il fallait faire pression auprès des députés et des ministres, sans quoi la vie du décret se trouvait menacée. Le ministre du Travail, M. Barrette, ne semblait pas mêlé à la combine. On a toute raison de croire qu'il voulait la mise en vi-

gueur du décret et la protection des ouvriers, qu'il lutta même autant qu'il put pour l'obtenir.

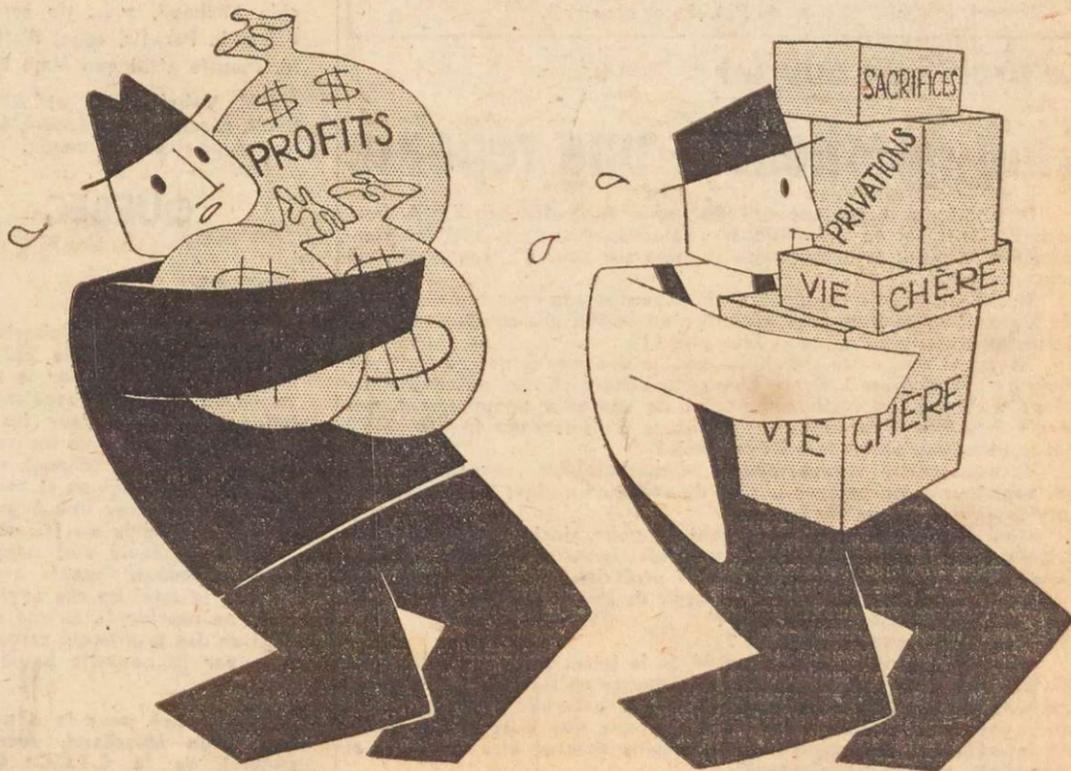
Mais il est bien connu que MM Duplessis et Bégin placent les questions électorales bien au-dessus du bien-être des ouvriers.

#### Re-mort!

Ils viennent de nous en donner une nouvelle démonstration. En dépit du bon sens, en dépit de la loi, en dépit de la justice, le décret du Bois ouvré vient d'être bloqué par les politiciens.

Un groupe d'ouvriers, qui gagnent des salaires déjà inférieurs à la moyenne, seront réduits par ces Messieurs à la condition de crève-la-faim. Car les salaires "énormes", dont le gouvernement n'a pas voulu sanctionner l'obligation, varient entre 45 et 85 cents de l'heure! On a voulu empêcher, pour de basses raisons partisans, que des pères de familles remportent chez eux, à la fin de la semaine, des payes de \$25, \$35 et \$45 dollars par semaine.

M. Duplessis pourra se vanter une fois de plus d'avoir fait, avec la collaboration de M. Bégin, tout ce qu'il était "humainement" possible de faire... mais cette fois-ci, ç'aura été pour tenir dans la misère des familles ouvrières.



Patrons et ouvriers, tous deux portent le "fardeau" de la Défense nationale.

# LE BILL 52

Montréal, le 26 février 1951.

Honorable Antonio Barrette,  
Ministre du Travail,  
Hôtel du Gouvernement  
Québec.

Je regrette que plusieurs voyages successifs m'aient empêché de communiquer avec vous re Bill No 52 amendant loi des Relations ouvrières à l'item : durée des conventions collectives. La C.T.C.C. est d'accord sur sa portée générale mais suggère d'inclure des dispositions expresses prévoyant que les conseils d'arbitrage ne peuvent rendre des sentences ou faire des recommandations pour plus d'une année sous la loi des Relations ouvrières et la loi des Différents ouvriers de Québec. La durée des sentences arbitrales doit être déterminée seulement sous la loi des Services publics et leurs salariés et la loi des Corporations municipales et scolaires et leurs employés. La C.T.C.C. ne peut approuver le Bill No 52 complètement, sans cette garantie formelle qui d'ailleurs nous a été promise. Le Bill No 52 doit être étudié au Conseil Législatif dans quelques jours et j'espère qu'il sera possible d'apporter les modifications suggérées pour éviter toute équivoque.

Gérard PICARD,  
président général C.T.C.C.

## "Patrons et Ouvriers"

(Suite de la page 1)

ils patrons? C'est que Dieu a donné à certains individus des dons de personnalité, d'initiative, de jugement pratique, de flair des hommes, des aptitudes aux affaires, un goût du risque, un sens de l'administration que leurs compagnons de travail n'ont pas. Il les a placés dans une circonstance historique qui les a mis en relief et leur a permis de réussir. Il les a bâtis "meneurs d'hommes", inventeurs de projets et exécuteurs de sa création".

A côté du syndicalisme, il y a certains petits comités paisibles qui ne sont pas l'école du communisme. Il faut les encourager. L'auteur le suggère aux patrons. Voici sa proposition : "L'ouvrier le plus humble doit avoir accès à la porte du grand chef. Au bureau, à l'usine, au chantier, la vérité est difficile à obtenir. Les ouvriers de la cave ont peu de chance de parler, de s'ouvrir, d'avoir un tête-à-tête avec le patron. Alors un bon moyen c'est de demander aux ouvriers de constituer un comité composé d'un représentant de chaque département et de rencontrer le patron autour d'une table. Dès la première réunion, les barrières vont tomber; les hommes vont se parler, se comprendre, discuter. La franchise, le contact vont créer l'équipe et l'esprit d'équipe; c'est ainsi que l'ouvrier atteint la vraie promotion ouvrière qui inclut l'intégration personaliste de l'ouvrier dans l'usine. Le patron dès lors comprendra mieux ses hommes, causera volontiers de ses misères, de ses difficultés et de ses embarras, et ses meilleurs collaborateurs seront ceux à qui il parle et fait confiance. Il remplira hautement le voeu de Pie XII qui souhaite que patrons et ouvriers mangent à la même table".

Comme on le voit, même l'association de Marquette est dangereuse. Il faut quelque chose de plus petit, de plus paisible, de plus soumis pour assurer le rayonnement de ce paternalisme si recherché par la classe ouvrière et si peu compris par les syndicats.

Nous avons déjà lu cette brochure objective publiée par "Les Policiers provinciaux" et intitulée "La Sûreté provinciale à Asbestos" de même que ce réquisitoire célèbre contre les grévistes de l'industrie de l'amiante et dont l'auteur courageux se cache toujours derrière un petit rideau de fer sur lequel on lit "CUSTOS". Mais nous ne savions pas qu'un autre volume devait s'ajouter dans cette série. Il existe, en effet, une étrange parenté entre certaines pages, certaines citations, certains paragraphes sans guillemets du réquisitoire de Custos et du volume intitulé "Patrons et ouvriers". (Pages 6 à 13 de Custos, Tome I, et pages 22 à 36 de Patrons et ouvriers).

### Le problème ouvrier

## Cinq questions — une réponse

Ouvrez s.v.p. votre appareil de radio. A quelle heure? A quel poste? Peu importe! Vous tomberez fatalement sur une réclame commerciale. Et vous avez cinquante chances sur cent d'attraper une annonce de savon...

Vraiment tant de tapage, tant de dépenses que nous sommes appelés à payer, est-ce bien pour répondre au besoin des consommateurs? Ce serait à croire qu'on ne se lave plus!!!

Pourquoi aussi cette instabilité voulue des modes qui ne sont pas toujours progressives? Est-ce bien pour rendre service au consommateur? Pourquoi ce système immoral de ventes à tempérament, qui séduit le client pour ensuite l'accabler d'un fardeau impitoyable? Est-ce bien pour servir le bien commun?

Pourquoi cette longue chaîne d'intermédiaires souvent inutiles qui vont tour à tour grever le prix de vente d'un objet? Pour rendre service au consommateur?

Quel est le facteur déterminant et pour ainsi dire unique, qui oriente souvent les travailleurs, les professionnels, les entrepreneurs dans le choix de leur métier, de leur profession, de leur entreprise? Les besoins de la société ou le désir de s'enrichir le plus vite possible et le plus facilement possible?

Avez-vous trouvé la réponse?

Vous la trouverez au numéro 64 de la lettre pastorale, à la page 23. "Il arrive trop souvent, dit Pie XII, que ce ne sont plus les besoins humains qui règlent, selon leur importance naturelle et objective, la vie économique et l'emploi du capital, mais que c'est le capital et ses intérêts qui déterminent quels besoins doivent être satisfaits et dans quelle mesure ils le seront!"

"Tout comme le spéculateur qui agit pour le seul profit, le travailleur perdrait aussi le sens du travail s'il voulait gagner de l'argent indépendamment du service qu'il rend dans l'entreprise et qu'il apporte, par le produit de son activité à l'économie générale".

# DANS LE M

A OTTAWA



Les représentants ouvriers, photographiés avec le Premier Ministre du Canada lors de la présentation du mémoire syndical sur la régie des prix. On reconnaît, de gauche à droite, MM. Percy Bengough, président du Congrès des Métiers et du Travail, M. Louis Saint-Laurent, M. M. Gregg, ministre fédéral du Travail et M. Gérard Picard, président de la C.T.C.C.

### SHERBROOKE

Dans le textile

Le Syndicat du Textile Dominion Burlington vient de signer un nouveau contrat avec la compagnie.

Les clauses de la nouvelle convention collective, couvrant quelque 375 employés, se lisent comme suit : a) une augmentation moyenne de 14½ cents l'heure; b) 8 fêtes chômées et payées (si la fête ne tombe pas un dimanche); c) améliorations sensibles dans la classification des tâches, de même que dans le comité des griefs; d) le taux de base garanti pour les ouvriers qui travaillent à la pièce; e) un plan d'assurance-santé couvrant les employés et leurs dépendants.

Ont négocié pour la partie syndicale : MM. Gaston Ledoux, prés. de la Fédération du Textile; Alcide Michaud, prés. du syndicat; Alfred-L. Paradis, agent d'affaires; M. Plouffe ainsi que Mme Fortin.

MM. Veitch, Law et Archambault, gérant du personnel, étaient les négociateurs patronaux.

### QUEBEC

Laiteries

Les employés de laiteries de Québec, au nombre de 200 environ, viennent de signer le renouvellement du décret, avec augmentation de 4 dollars sur les taux minima ainsi que sur les salaires réels. Comme on pouvait s'y attendre, les employeurs se sont empressés d'annoncer une augmentation dans le prix du lait et d'en attribuer la faute aux augmentations accordées. Comme question de fait, le total de ces augmentations ne représente qu'une infime fraction des profits qui seront réalisés par la nouvelle hausse des prix.

Ont négocié pour le syndicat : MM. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C.; Octave Levesque, président du syndicat; L. Pinault, agent d'affaires; L. Renaud, secrétaire; Gaston Garneau, trésorier.

### Shawinigan

## 10 cents d'augmentation à la Canadian Resins

Les négociations entre Canadian Resins & Chemicals Limited et le Syndicat national des Travailleurs en Plastique de Shawinigan Falls Inc., le 17 janvier dernier, ont abouti à une entente en négociations directes le 26 février dernier, après dix séances de discussion.

Le comité de négociations comprenait, pour la partie patronale, M. D. M. Scott, assistant-gérant de l'usine; M. Robert Grondin, gérant du personnel; et M. J. C. Hamilton, surintendant de la production; et pour la partie syndicale, le confrère Jean-Robert Ouellet, agent d'affaires du Conseil central de Shawinigan; M. René Poulin, président du syndicat; M. Maurice Francoeur, vice-président; M. Lucien Matte, secrétaire; M. H. Deschamps, assistant-secrétaire; M. Roland Philibert, sec.-trésorier et M. H. Bourque, sentinelle.

Le confrère Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., a participé à ces négociations en assistant à la dernière séance. Les résultats obtenus dans ces négociations et qui sont vraisemblablement approuvés par l'assemblée générale du syndicat, s'établissent comme suit :

- 1.— une amélioration sensible dans la procédure de griefs;
- 2.— clarification des clauses ayant trait aux congés payés et à

la rémunération pour le travail supplémentaire;

3.— une majoration de \$0.10 l'heure sur le taux de base (comprenant l'incorporation de \$0.09 accumulé au cours de la dernière année en raison d'une échelle mobile négociée en février 1950;

4.— réduction de la semaine de travail de 48 à 44 heures à compter du 1er mai avec compensation à raison de 8%;

5.— maintien de l'échelle mobile prévoyant une allocation de vie chère de \$0.01 l'heure par 1.1 point dans l'indice du coût de la vie;

6.— deux fêtes additionnelles payées, qui portent le total à 6.

Il reste encore trois problèmes en suspens qui seront discutés à une prochaine séance.

Notons aussi qu'à la Shawinigan Chemicals Limited, le contrat projeté couvrirait 1,300 employés, tandis qu'à la Canadian Resins & Chemicals Limited, il en couvre 250.

Il y a lieu de croire que les intéressés sont satisfaits des résultats obtenus et qu'un bon esprit continuera de régner dans les relations ouvrières et patronales dans ces deux industries.

### GRANBY

## Refus de négocier

Le 25 juillet dernier un comité de boutique à l'usine Montrose (textile) était transformé en syndicat par un vote de la Commission des Relations ouvrières. Toutes les négociations entreprises depuis par le syndicat, qui couvre quelque 425 ouvriers, ont échoué. Conséquemment un comité d'arbitrage vient d'être formé.

Il comprend M. le juge Patrick Delany de Granby, président du tribunal; M. Gaston Ledoux, président de la Fédération du Textile, arbitre syndical; Me Specter de Montréal, arbitre patronal et M. René Gosselin, procureur du syndicat.

# MOUVEMENT

## Journées d'études à Victoriaville

Les 10 et 11 mars prochains auront lieu à Victoriaville des journées d'études organisées par le Conseil central des Syndicats nationaux.

Ces journées s'ouvriront samedi le 10, à 2 heures de l'après-midi. M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Éducation de la C.T.C.C., présentera la première causerie, suivie d'un forum, sur le sujet suivant: Démocratie et Discipline syndicale.

A 8 heures samedi soir, M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C., présentera une conférence sur la lettre collective de l'Épiscopat, suivie d'un forum.

Dimanche après-midi à 2 heures, c'est M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., qui parlera de la convention collective de travail. Cette conférence sera, elle aussi, suivie d'un forum. Enfin, à 6h. 30 dimanche soir, les participants seront invités à un souper canadien au Centre catholique de Victoriaville. Le repas sera suivi à 8 heures par une conférence de M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C.

Tous les syndiqués de Victoriaville et de la région sont invités. Des invitations spéciales ont été adressées aux autorités religieuses, au député du comté et au maire de la ville.

## MONTREAL

### Organisation

L'Union des Travailleurs du Carton et du Papier façonné vient d'organiser la division du carton gaufré à la Standard Paper Box. Cette division comprend environ 110 ouvriers.

La certification sera demandée le 6 mars prochain. L'organisateur était M. Gérard Poitras, agent d'affaires, de l'union. Plusieurs autres organisations sont également en marche dans cette industrie.



A Genève, M. J.-B. Delisle (à droite), délégué ouvrier du Canada, consulte M. T. Grinevald, membre du Service des Relations ouvrières de l'Organisation internationale du Travail. Il s'agit de clarifier un point de la discussion qui vient d'avoir lieu à la Conférence internationale de la Construction. M. Delisle est secrétaire général de la Fédération de la Construction affiliée à la C.T.C.C.

## Shawinigan

# 10 cents d'augmentation à la Canadian Chemicals

Les négociations commencées depuis le 29 janvier entre le Syndicat national des Travailleurs en Produits chimiques de Shawinigan Inc., et la compagnie Shawinigan Chemicals Limited de Shawinigan, aboutiront à une entente décisive d'ici quelques jours.

A la suite de la sixième séance de négociations tenue le 21 février dernier, les officiers du syndicat ont décidé de convoquer les membres en assemblée générale afin de leur soumettre les résultats obtenus. Quelques 800 ouvriers ont assisté à cette assemblée vendredi dernier, le 23 février.

Le confrère Jean-Robert Ouellet, agent d'affaires du syndicat, a expliqué que les négociations en cours ont abouti à :

- 1.—des modifications avantageuses concernant le plan d'assurance-vie, les bénéfices de vacances et le droit à la séniorité;
- 2.—une reclassification de quelques fonctions particulières;
- 3.—une majoration de \$0.10 l'heure sur les taux de la convention (ceci comprend l'incorporation de l'augmentation automatique survenue depuis la signature de la dernière convention en raison de l'échelle mobile variant selon l'indice du coût de la vie);
- 4.—la réduction de la semaine de travail de 48 à 44 heures, à compter du 1er juin 1951, avec majoration de 8% sur les taux horaires pour fins de compensa-

tion;

5.—le maintien de l'échelle mobile prévoyant des rajustements automatiques à tous les trois mois, à raison de \$0.01 l'heure par 1.1 point dans l'indice du coût de la vie;

6.—une fête additionnelle payée, ce qui porte le total à 4.

A la suite de ces explications, les membres ont unanimement approuvé la recommandation de leur comité de négociations et autorisé la signature de la convention aux conditions ci-haut mentionnées.

Les négociations ont été conduites, pour la partie syndicale, par Me Marius Bergeron, conseiller technique de la C.T.C.C., assisté de M. Jean-Robert Ouellet, agent d'affaires du syndicat et des quinze officiers du Conseil général dirigé par M. J.-E. Hébert, président général; M. Gérard Lapointe, président de la division "Stainless Steel"; M. Guy Thibodeau, président de la division "Chemicals" et M. Ludger Bourdeau, président de la division "Carbure". La partie patronale était représentée par M. Richard Cumming, directeur du personnel de la compagnie; M. J. H. Gibbs, surintendant de la division "Carbure"; M. H. D. Ross, surintendant de la division "Chemicals"; et M. G. W. McLary, surintendant de la division "Stainless Steel"; et M. R. Merrifield, secrétaire du comité de négociations.

## Saguenay-Lac-St-Jean

# Trois conciliateurs demandés

Le Syndicat national des Employés municipaux de Chicoutimi vient de demander un conciliateur. Ce syndicat a rencontré les membres du Conseil de ville à trois

reprises différentes; les trois fois c'était pour demander la même chose et chaque fois le Conseil de ville a répondu qu'il étudierait la question. Les trois réponses ont été identiques et chaque fois ce fut un refus total de changer quoi que ce soit à la première offre faite par la ville.

Le syndicat espérait pouvoir s'entendre directement avec la cité de Chicoutimi, mais comme cela semble tout à fait impossible, le syndicat a maintenant un conciliateur.

Le nouveau Syndicat des Pâtisseries et Cantiniers du Saguenay, qui a été reconnu à la fin du mois de décembre, vient aussi de demander un conciliateur. Les négociations avec M. L. S. Dostie ont commencé le 9 janvier dernier. Comme il a été impossible de s'entendre en ce qui concerne les heures de travail, les augmentations de salaire, l'échelle de salaire, le boni de vie chère et quelques autres points, le syndicat a demandé au ministère du Travail d'envoyer un conciliateur.

Le Syndicat national des Employés de Magasins de Roberval n'a pas réussi non plus à s'entendre avec les propriétaires de magasin de cette ville. Les deux questions controversées portent sur les heures de travail ainsi que sur l'échelle de salaire des jeunes filles employées dans les magasins.

### Difficultés au garage Côté-Boivin

D'après les affirmations catégoriques des employés du garage Côté-Boivin de Chicoutimi, les propriétaires de ce garage ne respectent nullement la convention collective de travail signée avec le syndicat, en ce qui concerne la classification des employés et les salaires qui leur sont dus d'après leur classification.

Le syndicat a mis les autorités de ce garage au courant des réclamations des ouvriers, et si ces réclamations ne sont pas satisfaites, le syndicat demandera immédiatement la venue d'un conciliateur.

Le Travail présente

# M. JOSEPH PICHE

Président du Conseil central de St-Hyacinthe



d'Iberville.

En 1923, il entra au service de la compagnie Canadian Mankasset de St-Hyacinthe, remplacée depuis par la compagnie Goodyear Cotton Co. Ltd. L'année suivante, il quitta son emploi pour se lancer dans le commerce de l'épicerie. En 1930, il abandonna le commerce pour retourner à la même usine qui portait alors le nom de "Goodyear Cotton Co. of Canada Ltd."

En 1943, le syndicat était organisé dans cette usine. Dès 1944, le confrère Piché était élu président du syndicat. Il avait l'honneur de signer la première convention collective entre le Syndicat national catholique du Textile inc., et la compagnie Goodyear.

Le confrère Piché demeura président de son syndicat durant 5 ans. Il abandonna ce poste pour occuper celui de président du Conseil central des Syndicats nationaux catholiques de St-Hyacinthe. De plus, il occupe la charge de directeur de la C.T.C.C. depuis 1949.

Le confrère Piché est marié et père de six filles, toutes des syndiqués convaincues.

Nous souhaitons au confrère Piché de passer encore de nombreuses années parmi nous. Malheureusement, il n'a pas de fils pour le remplacer, mais il compte bien trouver un gendre qui se chargera de continuer son oeuvre!

Né aux États-Unis, à Central Falls, R.I., en l'an 1900, de parents canadiens-français, le confrère Joseph Piché, vint au Canada à l'âge de cinq ans, alors que ses parents décidèrent d'y revenir pour y demeurer définitivement. Ces derniers s'établirent dans la paroisse de St-Thomas d'Aquin, près de St-Hyacinthe.

Le confrère Piché fréquenta d'abord l'école de son village jusqu'à l'âge de 12 ans. Il fit ensuite un séjour de deux ans au Collège

### Le problème ouvrier

# A qui la première place? Au capital ou au travail?

Nous vivons sous un régime capitaliste. Cela veut dire que, dans la grande entreprise surtout, les propriétaires et les travailleurs (la direction et l'exécution) sont assurés par des personnes différentes. Les actionnaires, disséminés souvent sur toute la surface d'un continent et quelquefois du globe, possèdent des usines que dirigent et opèrent des gérants, des contremaîtres et des ouvriers. Et le gérant se trouve sans cesse ballotté entre les exigences des actionnaires d'une part qui réclament des dividendes et d'autre part des ouvriers qui réclament des salaires, de meilleures conditions de travail aussi bien que des consommateurs qui sont les clients de l'entreprise. Comme question de fait, on sait de quel côté va pencher le gérant, placé la plupart du temps dans un pareil dilemme. Il se considère, avant tout, comme un employé au service des actionnaires. Il s'agit souvent de satisfaire les exigences de ceux-ci et, si possible, d'apaiser le travail par des concessions insignifiantes et arrachées de haute lutte à l'appétit du capital.

Tels sont les faits...

Mais quel est le droit? A qui la première place, la primauté dans l'entreprise?

L'ordre, c'est la disposition de chaque chose à sa place. Or dans l'entreprise, le capital, bien qu'il soit nécessaire au travail, n'est que la cause instrumentale du produit, tandis que le travail en est la cause principale. Les actionnaires ne fournissent que les instruments, les outils et la matière première au travail. C'est là une vérité bien élémentaire, mais une vérité que le libéralisme, et avec lui le capitalisme, a entièrement méconnue. "Le capital a longtemps réussi, dit Pie XII, à s'arroger des avantages excessifs". On comprend facilement qu'une pareille déviation dans l'ordre des idées, dans la notion même que l'on a de l'entreprise, peut engendrer, et engendre de fait, des désordres considérables. Et le moindre n'est pas sans doute de voir le travail, non plus au service du bien commun, mais au service du capital.

"Cette perturbation de l'ordre social existe surtout là où le travail, contrairement à une saine hiérarchie des valeurs, n'a plus dans le champ de la production la primauté sur les facteurs purement instrumentaux". (Lettre pastorale collective, No. 64).

### QUESTIONNAIRE

- 1.— Qu'est-ce qu'on entend par entreprise capitaliste?
- 2.— En fait dans l'entreprise capitaliste, le travail est-il considéré comme il devrait l'être? Des faits...
- 3.— Dans la répartition des revenus d'une entreprise les salaires doivent-ils passer avant les individus?



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur: GERARD PELLETIER

Rédacteur en chef: FERNAND JOLICOEUR

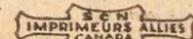
Administrateur: MARCEL ETHIER

Publiciste: ROGER MCGINNIS

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694

Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par L'imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.



Ministre des Postes, Ottawa.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

# On organise à la Dominion Oilcloth

## M. Lorenzo Paré attaque la C.T.C.C.

Trois fois, au cours de la même semaine, M. Lorenzo Paré, correspondant parlementaire de "L'Action Catholique" à Ottawa, a attaqué la C.T.C.C. Il ne comprend plus ceux qu'il appelle, avec une sorte de droit de propriété, "nos syndicats"; il s'inquiète de les voir, pour la première fois, en cartel avec les autres grandes centrales canadiennes pour s'adresser au gouvernement du pays sur le plan de la législation. Et il y va de plusieurs observations ou affirmations qu'il faut citer ici, avant de faire une mise au point:

"Pour la première fois dans leur histoire, les quatre plus grandes unions ouvrières du Canada pouvaient affirmer hier qu'elles formaient un front commun. Le mémoire qu'elles ont présenté, en effet, portait la signature du président de la "Confédération Catholique et Canadienne du Travail".

Lorenzo Paré,  
(L'Action Catholique, 21 février 1951).

"Le mémoire lui-même et le long communiqué de presse étaient exclusivement en langue anglaise. (...) Ce détail est un symbole du rôle que nos syndicats sont appelés à jouer une fois qu'ils sont noyés dans "le front commun" et un symbole pour les Canadiens français de la Province de Québec".

Lorenzo Paré,  
(L'Action Catholique, 21 février 1951).

"Le front commun exige le retour au système improvisé de 1941".

Lorenzo Paré,  
(L'Action Catholique, 23 février 1951).

"L'erreur de nos syndicats catholiques n'est pas d'avoir participé au "front commun". Nous regrettons qu'ils n'aient pu y faire triompher les principes et les solutions d'un véritable ordre chrétien, basé sur une organisation professionnelle complète, un corporatisme soucieux de respecter les autonomies provinciales".

Lorenzo Paré,  
(L'Action Catholique, 24 février 1951).

### Inexactitudes

Il y a beaucoup de rhétorique dans la prose de M. Paré, mais il y a surtout des inexactitudes que je crois de mon devoir de relever sans délai.

M. Paré donne d'abord un nouveau nom à la C.T.C.C. Ce n'est pas grave. L'erreur provient du fait que le correspondant de "L'Action Catholique" ignore les décisions de nos Congrès. En effet, depuis plusieurs années déjà, la C.T.C.C., en français, c'est la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et, en anglais, "The Canadian and Catholic Confederation of Labour". Ces désignations officielles apparaissent intégralement sur le mémoire soumis à Ottawa.

Mais M. Paré insinue que le mémoire syndical porte exclusivement la signature du président de la "Confédération Catholique et Canadienne du Travail". Ce n'est pas conforme à la vérité. Les mémoires anglais et français portent les noms des quatre grandes centrales syndicales canadiennes et le nom de chacun des quatre présidents. Ce serait me faire beaucoup d'honneur de la part des trois autres présidents s'ils s'effaçaient devant le président de la C.T.C.C.

Je ne songe nullement à engager une polémique avec M. Paré, qui est reconnu comme un journaliste de carrière, mais je ne puis non plus laisser attaquer injustement la C.T.C.C. La réponse au deuxième extrait cité plus haut d'un article de M. Paré jaillit d'un certain nombre de faits qu'il importe de faire connaître ici.

### Il n'y était pas

Le premier fait important à souligner, c'est que M. Paré n'a pas assisté à l'entrevue des représentants des grandes centrales syndicales canadiennes avec le Cabinet fédéral. Les représentants des travailleurs n'avaient rien à voir avec l'invitation à faire aux journalistes. Il est puéril de s'en prendre à la C.T.C.C. sur ce point.

Le deuxième fait à rapporter, c'est qu'il y avait un texte français et un texte anglais du mémoire, tous deux imprimés avec des caractères identiques sur du papier de même qualité. Il est exact toutefois qu'un résumé anglais du mémoire a été communiqué à l'avance à la Galerie de la Presse, ce qui permettait aux agences de nouvelles de le distribuer immédiatement aux journaux abonnés. Ces agences, tout le monde le sait, transmettent leurs dépêches en anglais même aux journaux français. Ce dont la C.T.C.C. n'est pas responsable. Mais nous avions pris les mesures nécessaires pour que le texte français soit transmis à l'avance aux journaux de langue française. Si le synchronisme n'a pas été parfait, ce n'est pas parce que les organisations syndicales ont voulu ignorer ou négliger la langue française. Nous étions d'avis que les correspondants parlementaires n'auraient ainsi qu'à envoyer à leurs journaux un rapport de l'entrevue sans avoir à se préoccuper du texte du mémoire déjà rendu à destination. Si certains journaux français n'ont reçu le texte français du mémoire que quelques heures avant sa présentation, ce n'est pas par mauvaise volonté.

### En même temps

Le troisième fait à consigner c'est que le texte français du mémoire a été déposé en même temps que le texte anglais devant le premier ministre et ses collègues, et c'est moi-même qui l'ai fait, en m'exprimant en français, non pas au nom de la C.T.C.C., mais au nom de la délégation des travailleurs canadiens.

Le quatrième fait à relater, c'est que, au cours de la discussion, l'on a fait usage de la langue française et de la langue anglaise.

Il est étrange que M. Paré ait compris que les travailleurs canadiens demandaient un retour au système improvisé de 1941. Au lieu de confier le contrôle des prix à un "tsar", nous demandons une régie des prix placée sous la juridiction d'un organisme impartial et représentatif.

Enfin, comme le mémoire avait pour but d'attirer l'attention du gouvernement canadien sur la montée en flèche des prix et de réclamer l'établissement d'une régie efficace sans délai, l'on peut se demander ce que vient faire, sous la plume de M. Paré, ce regret que les syndicats de la C.T.C.C. "n'aient pu faire triompher les principes et les solutions d'un véritable

Le Conseil central de Montréal, aidé des organisateurs de la C.T.C.C. et d'autres organisateurs locaux, ont commencé il y a quelques temps l'organisation à Montréal d'un syndicat à la "Dominion Oilcloth", qui groupe environ 900 travailleurs et qui est la maison-mère de "Barry and Staines Linoleum" de Farnham où existe déjà un syndicat, actuellement en négociations (cf. photo).

A date, de nombreux appels ont été faits aux ouvriers, soit par contacts personnels, soit par de nombreuses circulaires et des assemblées ont été tenues.

### Echecs

Fait à noter, une union rivale essayait l'an dernier d'organiser cette usine, mais les gens se laisseront tromper et l'affaire tourna en comité de boutique, au grand désavantage des ouvriers.

Pour décourager toute nouvelle tentative d'organisation, la Compagnie, consciente qu'elle ne pouvait le faire durant la période légale, congédia un groupe d'ouvriers qui avaient, de près ou de loin, participé à l'organisation de l'année dernière. Comme toujours, on se heurta à des erreurs, du parti pris, de faux jugement. En plus de quelques syndiqués, plusieurs furent victimes de cette méthode arbi-

traire alors même qu'ils n'étaient pas syndiqués et qu'ils étaient même contre l'union.

### A l'oeuvre

Cette année, les ouvriers ont décidé de se débarrasser à tout jamais de leur comité de boutique, qui s'est avéré nuisible, inefficace, dangereux. Un représentant des ouvriers à ce comité a même été congédié parce qu'il défendait "trop bien ses confrères"! Inutile de dire que les organisateurs, au nombre de six, tant du conseil central que de la C.T.C.C. et des syndicats locaux, font tout en leur possible pour la réussite de cette organisation.

On peut même constater, d'après l'enthousiasme manifesté dans certains départements, que d'ici peu de temps le syndicat placera une demande de certification à la Commission de Relations Ouvrières et le syndicat est bien décidé à pren-

dre toutes les mesures requises pour obtenir un tel certificat. Il est prêt à faire face à toutes les méthodes plus ou moins anti-syndicales employées l'an dernier durant l'arbitrage de Barry & Staines Linoleum pour faire jouir les ouvriers de la Dominion Oilcloth d'un véritable contrat de travail.

### Expérience

L'an dernier le comité de boutique avait basé sa campagne sur une prophétie: si l'union entraînait dans l'usine, les ouvriers perdraient certains avantages que la Compagnie accordait aux membres du "cher petit comité de boutique", par exemple la période du midi et du soir pour se laver et une prime payée par la Compagnie sur l'achat de bons de la victoire. Comme résultat pratique, les ouvriers se sont laissés gagner. Le comité de boutique est entré en fonction et les ouvriers ont perdu quand même ces deux avantages... et plusieurs autres.

Les syndicats Nationaux de Montréal sont bien décidés, grâce à l'appui manifesté par les gens de l'usine même, comme l'indique le nombre de cartes signées, de mener à bonne fin cette campagne afin de faire une unité de négociations à Montréal et à Farnham, ailleurs aussi quand cela sera possible, pour essayer de faire face au trust de la Dominion Oilcloth et de ses filiales.

# LA SEMAINE

## DRUMMONDVILLE

### Nouveau syndicat

L'Association des Employés du Carton façonné, dont M. Bruno Beaudoin est l'organisateur, vient d'obtenir sa certification. Le nouveau syndicat groupe quelque 35 ouvriers, à l'emploi de la St. Francis Paper Converters.

La nouvelle association tenait récemment ses élections sous la présidence de M. Beaudoin, agent d'affaires au Conseil central. Les officiers élus sont: MM. Roland Maher, prés.; Achille Lepage, vice-prés.; Mlle Agathe Benoit, sec.-arch.; MM. Martial Poulette, sec.-trés.; Bruno Beaudoin, agent d'affaires.

## NEGOCIATIONS A FARNHAM



Le président, Phil Borgan, explique aux ouvriers réunis dans la salle de l'hôtel de ville de Farnham, les dernières contre-propositions de la compagnie Barry et Staines Linoleum en réponse à une demande syndicale de 20 cents l'heure d'augmentation. Les ouvriers, dont une partie apparaissent sur la photo, ont refusé la contre-proposition et décidé qu'à moins d'une augmentation plus substantielle, et d'une échelle mobile basée sur le coût de la vie (eux aussi pensent qu'il peut encore monter) ils recourront à la conciliation et à l'arbitrage. Me Albert Côté, négociateurs de ce contrat, et M. Roger McGinnis, étaient présents à l'assemblée, l'un pour expliquer le résultat des négociations, et l'autre pour encourager ce syndicat, à suivre l'exemple d'un grand nombre de syndicats et de s'abonner collectivement au "TRAVAIL". Les ouvriers réunis ont décidé que, dès le contrat signé, ils s'abonneraient en groupe.

ordre chrétien" etc.

Ce qui est regrettable, c'est que le correspondant parlementaire de "L'Action Catholique" à Ottawa ait jugé à propos de s'attaquer injustement à la C.T.C.C. alors qu'elle posait un geste de nature à aider les travailleurs canadiens et tous les salariés du pays.

\* \* \*

Quant au reste, c'est le droit de M. Paré, d'apprécier comme il l'entend la valeur du mémoire présenté. De son côté, la C.T.C.C. se réserve le droit de ne pas partager les opinions du correspondant parlementaire de "L'Action Catholique".

Gérard PICARD.

## Coin du publiciste

Il nous fait plaisir de signaler que trois nouveaux syndicats (abonnements collectifs) viennent de se joindre aux lecteurs déjà assidus de votre journal. Ce sont: L'Association des Employés de Lefebvre et Frère de Montréal (métallurgie), les Employés de S. Rubin de Sherbrooke (vêtement), les Employés de l'Industrie du Bois de Cap Chat (bois).

## VICTORIANVILLE

### Daveluyville

Le Syndicat du Meuble de Daveluyville a eu recours à la conciliation pour conclure un contrat de travail dont les négociations directes duraient depuis quelque temps.

Les ouvriers ont obtenu 8 cents

de l'heure d'augmentation rétroactive au 1er janvier, un cadeau de 10 dollars à l'occasion des fêtes et plusieurs autres améliorations.

### Victoriaville Specialties

Le Syndicat du Meuble de Victoriaville vient d'avoir recours à la conciliation pour le cas de Victoriaville Specialties. L'employeur n'ayant fait aucune offre et réclamant l'abolition du boni à échelle mobile, le syndicat s'est vu forcé de prendre les grands moyens.

## JOLIETTE

### Dans le textile

Les négociations directes se poursuivent toujours entre le Syndicat des ouvriers du Textile et la compagnie Pinatel Piece Dye Works. Les 175 ouvriers représentés par le syndicat font la demande suivante: une augmentation générale de 15 cents l'heure. Tandis que la compagnie offre une augmentation immédiate de 3½ cents l'heure et une augmentation de 2½ cents 6 mois après la signature du contrat. Fait à noter la compagnie présente aux négociateurs un déficit d'opérations de \$71,300 pour 11 mois de 1950.

### Elections

Le Syndicat des Employés municipaux tenait en février ses élections annuelles, sous la présidence de M. l'abbé J.-M. Marsolais.

Les nouveaux officiers élus sont: MM. Florent Bolduc, président; Roméo Désilet, vice-président; Ls-P. Laurendeau, secrétaire-archiviste; Julien Lépine, secrétaire-trésorier; Léonard Barthe, secrétaire-financier; Hervé Bourdon, sentinelle; Anatole Richard, Lucien Bleau, directeurs; Roger Delisle et Jacques Archambault, agent d'affaires.

### Régie des prix

La campagne pour obtenir la régie des prix bat son plein. 3,000 cartes postales sont déjà parvenues au député fédéral, Me Maurice Breton.